## UNE NOUVELLE TRADUCTION DES CONVENTIONS DE GENÈVE

La Croix-Rouge chinoise vient de faire parvenir au Comité international la traduction, en langue chinoise, des quatre Conventions de Genève du 12 août 1949. Comme on le sait, les traductions des Conventions de Genève existent maintenant en plus de vingt langues.

## CONVENTIONS DE GENÈVE

Aux termes d'une communication reçue du Département politique fédéral à Berne, le Gouvernement de l'Indonésie a notifié, le 30 septembre 1958, au Conseil fédéral suisse, son adhésion aux Conventions de Genève.

D'autre part, la Confédération Australienne a déposé, le 14 octobre 1958, auprès de la même Autorité, les instruments portant ratification desdites Conventions.

Celles-ci entreront en vigueur, pour les pays en cause, à l'expiration du délai de six mois, soit le 30 mars 1959 pour l'Indonésie, et le 14 avril 1959 pour l'Australie.

Le nombre des Etats parties aux Conventions humanitaires de 1949 est ainsi porté à soixante-treize.